

**Assemblée Générale Ordinaire de l'Association
Paroissiale Catholique Notre-Dame de Vevey
Année 2019**

AG 11 octobre 2020

Rapport Caissier :

Le rapport comptable 2019 est présenté sur les 2 premières feuilles.

Il s'agit du bilan au 31.12.2019 comparé avec les chiffres de l'année 2018.
Le compte d'exploitation 2019 comparé avec le budget 2019 et l'exercice 2018.

Le dernier document concerne le budget 2020. Il sera discuté ultérieurement.

Les comptes 2019 ont été présentés dans le détail au Conseil de paroisse le 11 juin 2020.
Ces comptes ont été contrôlés intégralement par les vérificateurs en date du 17 juin 2020.

Je vous rappelle que pour effectuer des sorties d'argent des comptes bancaires et postaux, il est nécessaire d'avoir la double signature pour des raisons de sécurité et que nous n'avons aucune carte bancaire pour des retraits d'argent.

Au niveau du bilan :

Nous avons toujours 2100 actions Nestlé avec un cours du jour à Fr. 101,00, soit une valeur vénale de Fr. 212'100,00 pour une valeur comptable de Fr. 3'670,00 comprise dans le total de Fr. 68'634,15 sous Titres.

Le poste Débiteurs de CHF 23'211,55 concerne des montants à recevoir en 2020 concernant l'exercice 2019, dont les allocations familiales 2019, les charges sociales payés en trop en 2019 et les indemnités de la communauté de Blonay-St-Légier

Le poste Actifs transitoires de CHF 9'661,86 concerne des quêtes (CHF 787,16) et lumignons (CHF 686,55) reçus en 2019 et versés en 2020 et des charges payées d'avances pour CHF 8'188,15.

Le prêt FEDEC a été remboursé par la communauté Blonay-St-Légier. La ligne « Communauté Blonay-St-Légier » est donc à CHF 0,00.

Sous immeubles, il y a CHF. 3,00, il s'agit de l'Eglise, de la Cure et du Pavillon. Le Centre paroissial figure pour CHF 1,00 au bilan.

Le poste Créanciers de CHF 30'270,80 se compose principalement de CHF 13'840,00 (CHF 10'000,00 de la part de la FEDEC, CHF 3'000,00 de la part du Grand Hôtel du Lac et divers achats de vin) comptabilisés en 2020 sur le compte de l'association pour rénovation de la cure + CHF 15'990,80 concernant des factures à payer (factures datées de 2019 et payées en 2020).

Le poste Passifs Transitoires de CHF 6'368,05 concerne des factures à payer (factures datées de 2020 se rapportant à l'exercice 2019).

L'immeuble locatif de l'avenue des Pléiades constitue la principale fortune de la paroisse.

Le coût de construction de cet immeuble s'est élevé à Fr. 7'908'920,00.

Il reste une hypothèque de Fr. 6'410'000,00.

L'immeuble est correctement entretenu et ne perd pas de valeur.

De ce fait, il y a une réserve sur cet immeuble de Fr. 1'498'920,00.

Tous les frais liés à l'Etude pour la réfection de la Cure ont été comptabilisés directement à charge de la Paroisse.

Dès le début des travaux, les frais seront activés et modifieront les valeurs à l'actif de la Cure.

Le total du bilan au 31.12.2019 s'élève à Fr. 7'946'367,28 et le capital libre à Fr. 886'279,21.

Concernant les recettes et dépenses :

On constate une baisse au niveau de la souscription annuelle. En 2020, les envois en rapport avec cette souscription sont en cours.

Malgré les frais « extraordinaires » engendrés par la réfection du Pavillon (CHF 153'980,40) et les coûts d'études de la réfection de la cure (CHF 39'198,70), soit un total de CHF 193'179,10, il ressort un excédent de produits de Fr. 10'509,91.

Pour information, les frais de rénovation de la cure sont actuellement de CHF 9'312,85 pour 2020 et les frais de rénovation du pavillon de CHF 97'480,75. Les frais de rénovation du pavillon se montent donc en tout à CHF 251'461,15.

Budget 2020 :

Il s'agit d'un budget prudent. En raison du Covid, les entrées de fonds en rapport avec les quêtes, lumignons et troncs et locations ont été prévisionnés à la baisse. Aucune dépense à titre d'honoraires et travaux de la Cure n'y figure. Ces dépenses débiteront en 2021.

Je vous remercie pour votre attention.

Y a-t-il des questions ?

Conseil de paroisse Notre-Dame Vevey

Daniel Wieland, caissier